

Département de l'Indre Communiqué de presse

Les dernières décisions du Département de l'Indre

Revue de la Commission permanente du vendredi 12 avril 2024, présidée par Marc Fleuret, Président du Département, 47 dossiers ont été examinés. Parmi les décisions prises, 9 ont été prises à l'unanimité.

SOLIDARITÉ TERRITORIALE

- **Scolarité en logement des stagiaires en école vétérinaire** : la commission permanente a décidé d'allouer des aides financières de 70 € et 100 € à deux étudiants vétérinaires effectuant des stages respectivement à la clinique vétérinaire de La Châtre et au cabinet vétérinaire de Châteauneuf.
- **Accompagner les communes dans le domaine de la sécurité des habitants** en leur permettant de s'équiper en matériel de vidéosurveillance pour la sécurisation des espaces et bâtiments publics : le conseil de l'Indre (4 457 €), Lamps (7 000 €) et Saint-Florent (4 024 €) bénéficient du chèque de la vidéo-surveillance versé à apurer au F.A.M.
- **Le Département accompagne les collectivités et établissements publics dans la réalisation des études et travaux d'entretien et de réparation** : Au titre du Fonds départemental de l'Indre, le conseil de l'Indre a engagé une opération globale de réhabilitation en eau potable, concernant la réalisation d'un tronçon sur 1000 mètres par le Syndicat des Eaux de Lamps pour un montant de 3 000 € et les opérations de réhabilitation des bornes d'égout pour la somme de 60 000 €.
- **Fonds de valorisation des archives communales** : la commission permanente a accordé les subventions respectives de 3 000 € et 3 000 € aux communes de Lamps et Lamps pour la réalisation et l'entretien de leur salle d'archives.
- **Aménagement du territoire** : comme chaque année, le Département a voté une participation aux dépenses de fonctionnement du syndicat de la Vallée de la Vienne-Indre. Les élus ont voté une enveloppe de 13 340 € pour l'année 2024.

SOLIDARITÉ

- **Développer l'offre médicale sur l'ensemble du territoire** :
 - 12 000 € accordés à un médecin généraliste installé à Azay-le-François,
 - une aide à l'installation promise par la loi de 2002 à 80 % de 10 000 €, soit 12 000 € attribués à un médecin installé à Châteauneuf.
 - 5 000 € pour l'installation d'une cabine de télémédecine à la pharmacie Clément Luytje située à Châteauneuf.
- **Solidarité envers les personnes âgées ou handicapées** :
 - une aide financière versée sur les 7 résidents autonomes de l'Indre pour un montant total de 88 870 € (MARP, d'Arçay, MARPA de Marçay, MARPA de Marçay, Résidence Flavia de l'Indre, Association Les 3 Rives, MARPA de Bourges, MARPA de Bourges).
 - subvention des dépenses de la prise en charge de la perte d'autonomie de l'Indre : 20 723 € alloués pour 4 actions collectives (actions de prévention, actions de soutien et d'accompagnement, actions de soutien technique, actions d'appui, actions de soutien et de soutien technique).
 - une subvention de 1 000 € attribuée à l'association Elisabeth Kéler-Ross pour ses actions d'accompagnement des personnes en deuil dans l'Indre.

ATTRACTIVITÉ, TOURISME ET CULTURE

- **Conservation et restauration du patrimoine, non protégé et public** : 7 opérations relevant pour un montant total de 55 000 € dont 30 000 € pour la rénovation de l'église Saint-Martin à Châteauneuf, 14 500 € pour la rénovation du bâtiment accueillant le siège de la Communauté de Communes Vallée de l'Indre et de la Vallée de la Vienne et encore la restauration de registres communaux de Bourges, Châteauneuf et Saint-Christophe-de-Moivre.
- **Scénario aux manifestations culturelles de Châteauneuf** : 30 000 € accordés pour un montant global de 30 000 € dont 15 479 € accordés à la Fédération des Associations Locales de l'Indre pour l'organisation du Festival d'Été de l'Indre et 15 000 € à l'association « Musique en Indre » pour la saison musicale de la Vallée de l'Indre.
- **Le Département alloue la somme globale de 62 843 € à 8 103 projets de projet (associations ou collectivités) pour l'opération « Musique et Théâtre en Indre »** afin de favoriser l'accès au spectacle vivant en zone rurale.
- **Fonds d'aide à l'habitat social** : afin d'encourager la mise en œuvre de projets de logements sociaux au département : 30 000 € accordés à la Ville de Lamps pour le réaménagement de son parking.
- **Fonds départemental d'adaptation au changement climatique** : 4 communes bénéficient de la subvention pour des projets de réhabilitation d'habitat individuel (Bourges et Les Fossés) et réhabilitation des bornes d'égout (Lamps et Bourges) et Bourges (Bourges).
- **Fonds d'aide à la réalisation des projets, site et territoire de nature** :
 - la Communauté de Communes de la Vallée de la Vienne reçoit une subvention de 3 218 € pour installer des copies de sentiers de randonnée plantés en centre bourg des communes de Maillet, Maillet, Fougères et Bourges d'Indre, ainsi que pour l'entretien des bornes d'égout.
 - deux aides de 100 000 € sont attribuées à Châteauneuf Indre pour la réalisation de deux projets. La première aide est la Fête de la Vallée de l'Indre et la seconde (Dôme) à la Vallée de l'Indre pour la réalisation d'une passerelle.

JUVENESSE ET SPORT

- **Scénario des communes de l'Indre** : 150 000 € accordés à la Ville de Châteauneuf pour la rénovation et l'entretien du gymnase Georges Fauriol.
- **Scénario à l'animation locale** : Fonds d'Animation Rurale : subvention des subventions versées aux associations locales qui participent

PRESSE

Communiqué de presse du 12 avril 2024

1 DOCUMENT Publié le 19 avril 2024



Communiqué de presse du 12 avril 2024

PDF - 124.65 Ko

Au cours de la Commission permanente du vendredi 12 avril 2024, présidée par Marc Fleuret, Président du Département, 47 dossiers ont été examinés.



DÉPARTEMENT DE L'INDRE

Place de la Victoire et des Alliés CS20639
36020 Châteauroux

Lundi au Vendredi : 8h30 à 12h30 - 14h à 17h30

02 54 27 34 36